



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE en vigueur à compter d'avril 2024

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Vendeur, ou Sammode : désigne la société Sammode et/ou ses sociétés affiliées, qui fabriquent et fournissent les Produits.

Produit : désigne les luminaires fabriqués et commercialisés sur catalogue directement ou indirectement par le Vendeur.

CGV : désigne les présentes conditions générales de vente applicables à toute Commande.

Acheteur : désigne le client qui adresse une Commande de Produits au Vendeur. Commande : désigne le document adressé par l'Acheteur au Vendeur qui mentionne les Produits commandés sur la base du catalogue Produits ou du devis du Vendeur.

ARTICLE 2. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle unique de la relation commerciale entre les Parties, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce.

Toute Commande de Produit (s) transmise par l'Acheteur implique son adhésion sans réserve aux CGV transmises avec le devis ou accessibles sur sammode.com, qui prévalent sur toutes les autres conditions y compris les éventuelles CGA de l'Acheteur, y compris celles attachées à la Commande, à l'exception de celles qui auraient été acceptées expressément par écrit par le Vendeur. Tout autre document ou conditions non négociés entre les Parties sera considéré comme non applicable. Le fait de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des CGV, ne peut être interprété par l'Acheteur comme valant renonciation par le Vendeur à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 3. COMMANDE

3.1. Toute Commande ne deviendra définitive qu'après acceptation écrite du Vendeur. Une fois validée par le Vendeur, les Commandes ne peuvent plus être modifiées par l'Acheteur, sauf accord express et écrit du Vendeur. Dans ce cas, le Vendeur se réserve d'appliquer des pénalités pour modification de Commande.

3.2. Dans une optique d'amélioration continue de ses Produits, Sammode se réserve le droit d'en modifier les caractéristiques ou d'en cesser la fabrication. Elle ne pourra par conséquent être tenue d'une quelconque obligation de fabriquer ou de livrer des Produits dont les caractéristiques ont été modifiées, ou qui ont été sortis de son catalogue.

3.3. Les caractéristiques physiques et techniques de nos Produits sont fournies à titre indicatif. Il appartient à l'Acheteur de s'assurer de la pertinence des Produits choisis au regard de ses contraintes et besoins particuliers. L'Acheteur est responsable de l'exactitude des spécifications et des informations communiquées au Vendeur pour l'exécution de sa Commande. L'Acheteur garantit que les informations fournies au Vendeur dans le cadre d'une Commande sont complètes, exactes et pertinentes, et en particulier celles concernant ses besoins en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'interopérabilité avec d'autres équipements, la configuration de son site, ou l'adaptation à un usage particulier des Produits commandés. A défaut, l'Acheteur reconnaît que la fourniture d'informations incomplètes, ou inexactes peut empêcher le Vendeur de s'acquitter correctement de ses obligations.

3.4. Si l'Acheteur achète les Produits pour les revendre ou les mettre à disposition de ses propres clients dans le cadre de son activité professionnelle, il s'engage à les informer des présentes CGV.

ARTICLE 4. PRIX

4.1. Sauf stipulation contraire, tous les prix communiqués sont exprimés en euros, hors taxe, hors frais de douane éventuels, hors assurance, et écocontribution, le cas échéant, hors accessoires. Ils sont valables deux mois à compter de la date de l'offre du Vendeur formalisée par devis.

4.2. Des frais de livraison et d'emballage s'appliquent pour les Commandes inférieures à 1.500 € net HT : pour les expéditions en France métropolitaine les frais d'expédition sont de 90 € par Commande individualisée ; pour les Commandes de Produits en verre des frais d'emballage spécifiques peuvent s'appliquer à hauteur de 90 € HT par envoi. Pour les expéditions hors France métropolitaine, des frais spécifiques par zone géographique sont appliqués, et communiqués via les devis ou les conditions particulières négociées annuellement.

4.3. Tout nouveau Client est tenu de payer intégralement sa première Commande avant expédition, à défaut de quoi, la validation de Commande par le Vendeur deviendra caduque.

ARTICLE 5. TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques à l'Acheteur se réalise dès que les Produits sont individualisés et pris en charge par le transporteur, nonobstant le droit de réserve de propriété du Vendeur.

ARTICLE 6. LIVRAISON ET RETOUR

6.1. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, et sans garantie ; ils peuvent être impactés par des événements extérieurs tels que la disponibilité des transporteurs ou de composants et matières premières, par l'ordre d'arrivée et de traitement des Commandes, ou par des cas de force majeure, ce que l'Acheteur reconnaît et accepte.

6.2. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages, pertes ou manque à gagner, de toute nature, allégués par l'Acheteur du fait d'un retard de livraison. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité.

Toute pénalité imposée par l'Acheteur sans négociation préalable et écrite du Vendeur, sera considérée comme contraire aux CGV et de fait non applicable. En tout état de cause, toute pénalité qui pourrait être dûment négociée et validée par écrit entre les Parties en cas de retard de livraison devra être plafonnée et considérée comme libératoire.

6.3. Une Commande peut être exécutée en une ou plusieurs livraisons à la discrétion du Vendeur si la disponibilité des Produits l'exige. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé à l'Acheteur.

6.4. Les Produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur, qui est tenu de vérifier lors de leur réception, leur conformité à la Commande et l'absence de vice apparent. A défaut de réserve expressément émise par l'Acheteur auprès du transporteur, les Produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes, en quantité et qualité, à la Commande.

6.5. Les défauts de conformité ou défauts apparents constatés lors de la livraison doivent être signalés au Vendeur dans les trois (3) jours après réception, par écrit accompagné de tout élément justificatif ; Toute utilisation, après livraison d'un Produit par l'Acheteur, équivalra à une acceptation de ce Produit par l'Acheteur.

Tout retour de Produit doit être préalablement accepté par le Vendeur ; le cas échéant, les Produits doivent être retournés non utilisés et dans leur emballage d'origine à l'usine du Vendeur (Sammode – 4 route d'Enfonvelle, 88410 Châtillon sur Saône).

Aucune réclamation ne pourra être traitée ni valablement acceptée en cas de non-respect par l'Acheteur de cette procédure.

Les défauts de conformité allégués par l'Acheteur doivent être contradictoirement constatés par le Vendeur pour être reconnus comme lui étant effectivement imputables.

Une fois la non-conformité constatée par le Vendeur, il y remédiera dans un délai raisonnable, et à sa discrétion : en réparant, ou remplaçant les Produits, en livrant les Produits, pièces ou accessoires manquants, ou le cas échéant, en en remboursant le Prix dûment payé.

ARTICLE 7. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des Produits au profit de l'Acheteur ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix, et ce quelle que soit la date de livraison des Produits. Pendant la durée de réserve de propriété, le Client assurera les Produits contre tous risques et dommages. De même, il s'interdit expressément de les revendre ou de les remettre à un tiers à quelque titre que ce soit, ou de conférer un droit quelconque sur les Produits livrés et non payés.

ARTICLE 8. CONDITIONS DE PAIEMENT

8.1. Les factures sont – sauf accord contraire et écrit – payables à trente (30) jours de la date d'émission de la facture.

Leur règlement intervient par virement sauf acceptation expresse d'un autre mode de règlement.

Conformément à l'article L. 441-6 du Code Commerce, tout paiement effectué après la date limite de règlement figurant sur la facture donnera lieu automatiquement, sans qu'un rappel soit nécessaire, à l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'à l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement.

8.2. En cas de non paiement du prix à l'échéance convenue la vente peut être considérée comme résolue de plein droit, un (1) mois après une mise en demeure adressée par le Vendeur et demeurée sans effet. Dans ce cas, le Vendeur pourra exiger la restitution des Produits aux frais de l'Acheteur. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, l'ensemble des factures à terme devient immédiatement exigible. En outre, le Vendeur se réserve le droit de suspendre non seulement l'expédition des Produits commandés par l'Acheteur mais encore l'exécution des Commandes en cours, le tout sans préjudice de dommages et intérêts. Selon le niveau d'encours de l'Acheteur, l'acceptation de la Commande pourra être subordonnée à des garanties de paiement particulières.

ARTICLE 9. GARANTIE

9.1. La garantie octroyée par le Vendeur est détaillée dans le document « Garanties », consultable sur le site internet www.sammode.com, dont l'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans réserve. La garantie porte uniquement sur les Produits, étant rappelé que SAMMODE ne gère pas l'installation des Produits.

9.2. Les Produits bénéficient d'une garantie contractuelle à raison des défauts qu'ils pourraient présenter lors de leur mise en service et exploitation d'une durée variant de 5 à 8 ans (selon les gammes de Produits, tel que détaillé dans la documentation technique des Produits), à compter de leur date de livraison. La garantie couvre la non-conformité des Produits à la Commande et la garantie légale des vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation. La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Vendeur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

La garantie est strictement et exclusivement limitée, à la discrétion du Vendeur-après constatation par ses soins de la non-conformité ou du défaut allégué – au remplacement, à la réparation, ou au remboursement de tout ou partie du prix des Produits, proportionnellement à leur durée d'utilisation par l'Acheteur. Les réparations et/ou remplacement d'une pièce défectueuse ou du Produit concerné ne prolongeront ni ne renouvelleront la période de garantie applicable.

9.3. La garantie ne peut intervenir que dans le cas d'utilisation et d'installation normale des Produits. Elle ne couvre pas l'usure normale des Produits, les défauts, pannes ou dommages découlant d'un cas de Force Majeure, d'une utilisation incorrecte, anormale, abusive, d'un branchement sur une alimentation électrique inappropriée, de surtensions ou de fluctuations, d'environnements corrosifs, de négligence, de défaut d'entretien, ou de toute utilisation ou installation non conforme aux instructions ou restrictions prescrites par le Vendeur, à une norme applicable, ou aux règles de l'art. Il est rappelé que l'installateur des Produits choisis par le Client devra être un professionnel qualifié selon les règles de l'art, et qu'avant toute installation, le Client et/ou son installateur doit avoir vérifié la chaîne d'étanchéité, et ce, même si le Produit fourni est « précablé ».

La garantie ne couvre en aucun cas les éventuels frais de désinstallation ou réinstallation du Produit, et/ou tout autre frais ou dommage pouvant être allégué par l'Acheteur. Sont ainsi expressément exclues de la garantie toute autre réclamation que celles susvisées, ou fondées sur d'autres causes. La garantie ne pourra en aucun cas être invoquée ou mise en jeu pour couvrir des dommages, frais, manques à gagner ou pertes, directs ou indirects, matériels ou immatériels, en ce y compris toute perte de profit ou d'exploitation, toute perte de chiffre d'affaires, préjudice commercial, ou d'image, etc.

9.4. Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Le cas échéant, le retour devra être réalisé dans l'emballage d'origine ou approprié (de sorte à protéger les Produits), avec les documents ou références d'origine, et renvoyé à l'usine du Vendeur (Sammode – 4 route d'Enfonvelle, 88410 Châtillon sur Saône). Aucune réclamation ne pourra être traitée ni valablement acceptée par le Vendeur en cas de non-respect par l'Acheteur des formalités précitées.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE

10.1. En qualité de fabricant de Produits proposés sur catalogue (versions standards ou configurées), la responsabilité du Vendeur se limite exclusivement à (i) la fabrication des Produits conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur (ii) à la fourniture de Produits conformes à la Commande, et aux spécifications des Produits, et (iii) à leur délivrance en bon état de fonctionnement, et exempts de vices.

10.2. La responsabilité du Vendeur pour toutes réclamations découlant directement de ses Produits, pour quelque cause et motif que ce soit sera limitée à un total cumulé maximum 10 % (dix pourcent) du prix total payé par L'Acheteur pour les Produits auxquels ces réclamations se rapportent, et ce quelle que soit le fondement ou la désignation utilisée par L'Acheteur au soutien de sa réclamation (indemnité, pénalités, clause pénale, dommages intérêts, etc).

10.3. Le Vendeur ne sera en aucun cas responsable d'autres formes de dommages allégués par L'Acheteur ou toute tierce partie liée directement ou indirectement à L'Acheteur, tels que, sans que cette liste soit limitative : frais de toute nature, manque à gagner, économie perdue, perte d'exploitation, perte de données, atteintes à la réputation, perte de clientèle, dommages indirects, accessoires, punitifs, spéciaux ou consécutifs. Est par ailleurs expressément exclue la responsabilité fondée sur l'article 1792-4 et suivants du Code civil qui ne trouve pas à s'appliquer pour les Produits proposés par le Vendeur. Une indemnisation octroyée par le Vendeur dans le cadre d'un accord particulier négocié avec L'Acheteur ne pourra pas être considérée comme créant une obligation, une norme de diligence ou une responsabilité tant à l'égard de L'Acheteur pour l'avenir, qu'à l'égard de tiers.

10.4. La réclamation de L'Acheteur ne sera considérée comme valable qu'à condition qu'elle soit adressée au Vendeur par courrier avec accusé réception dans les trente (30) jours suivant l'événement qui a donné lieu à la réclamation. Les réclamations qui ne respecteraient pas les conditions précitées seront de plein droit considérées comme nulles et non avenues.

10.5. Les présentes CGV et le document garantie du Vendeur délimitent l'entière responsabilité du Vendeur, quel que soit le moment où le fait générateur se produit, et quelque soit le fondement juridique de la réclamation (responsabilité contractuelle ou extracontractuelle). Les limitations et exclusions de responsabilité stipulées aux présentes CGV ne s'appliqueront que sous réserve de leur conformité à la législation en vigueur au moment de la réclamation.

ARTICLE 11. ETUDES ET PROJET

11.1. Les éventuelles études réalisées par le Vendeur à la demande de L'Acheteur sont communiquées à titre indicatif.

Elles sont réalisées sur la seule base des documents et informations communiqués et élaborés par L'Acheteur sous sa responsabilité. Elles n'impliquent pas de déplacement sur site.

Elles n'ont pas vocation à remplacer les études réalisées par un bureau d'étude qualifié et/ou agréé en réalisation d'études globales tenant compte plus précisément des contraintes du site.

11.2. Les études, et de manière générale tout document transmis par le Vendeur à L'Acheteur, restent sa pleine et entière propriété étant précisé que ces documents bénéficient de la protection octroyée par le droit de la propriété intellectuelle et industrielle. Ces documents ne peuvent par conséquent ni être communiqués, ni exploités, sans l'autorisation écrite et expresse du Vendeur et doivent lui être restitués à première demande.

ARTICLE 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Les Produits et documents du Vendeur sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et/ou industrielle. Les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle découlant des Produits et de toute documentation associée (tel que notice, documents techniques, plan, dessin, modèles, etc.) et/ou accessoires, restent la propriété exclusive du Vendeur. Aucune licence ni cession de droit quelconque n'est octroyée à L'Acheteur à l'occasion de la remise de la propriété matérielle des Produits et/ou documents et/ou accessoires.

L'Acheteur s'interdit de procéder à toute modification, adaptation, ou copie des Produits ou documents remis par le Vendeur. Il s'interdira en outre de transférer à des tiers tout document ou information transmis par le Vendeur sur ses Produits. Les Produits remis à L'Acheteur ne doivent être utilisés à d'autre fin que celle prévue par leur destination d'origine.

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

La responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée si la non exécution ou le retard d'exécution de l'une ou l'autre de ses obligations, découle d'un cas de Force Majeure. La Force Majeure s'entend de toutes circonstances ou événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles qui empêchent raisonnablement le Vendeur de remplir tout ou partie de ses obligations.

Sont considérés comme des cas de Force Majeure dans le cadre des CGV : les intempéries, les catastrophes naturelles (y compris tremblements de terre, foudre, inondations, activités volcaniques ou conditions météorologiques extrêmes), les crises sanitaires et ses conséquences, les grèves, guerres, actes de terrorisme, crise politique, troubles civils, les actes de sabotage, de vandalisme, les pénuries à l'échelle industrielle, les défaillances ou perte d'alimentation électrique, les cyber-attaques et actes de piratage, ou le non-respect d'obligations par les fournisseurs du Vendeur, et plus généralement tout événement reconnu comme tel par la jurisprudence.

Si le cas de Force Majeure se prolonge pendant une durée de trois (3) mois consécutifs, le Vendeur pourra annuler tout ou partie d'une Commande de Produit (s) sans frais.

ARTICLE 14. TRAITEMENT DES DECHETS :

Collecte, dépollution et recyclage Conformément aux dispositions du Code de l'environnement en matière de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) professionnels (Articles R.543-172 et suivants), la société SAMMODE a choisi d'adhérer à l'éco-organisme agréé Ecosystem, qui assure les obligations de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE issus des Produits mis sur le marché en France, lorsque ces derniers arrivent en fin de vie. L'identifiant unique FRO01134_05DOA9 attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application

de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la société SAMMODE. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'Ecosystem. Les informations concernant les obligations de traitement des DEEE, ainsi que le fonctionnement du système de collecte sont accessibles sur le site internet Ecosystem, rubrique détenteurs de déchets.

ARTICLE 15. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Vendeur dans des conditions conformes à la réglementation relative à la protection des données personnelles. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement des Commandes. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des Commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Vendeur.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des partenaires ou sous-traitants tiers, sans que l'autorisation de L'Acheteur soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers précités n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Vendeur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de L'Acheteur, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Vendeur prendra toutes dispositions en conformité avec la législation sur les données personnelles et les recommandations de la CNIL afin de sécuriser le traitement de ces données.

Conformément à la réglementation applicable, L'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement (Sammode – 24 rue des Amandiers – 75020 Paris / eshop@sammode.com). L'Acheteur peut également adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Fournisseur à l'adresse dpo@sammode.com.

ARTICLE 16. DIVERS

La nullité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes CGV n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. En cas de survenance d'une telle nullité ou inapplicabilité, les Parties s'efforceront de remplacer la disposition nulle ou inapplicable par une disposition valide qui se rapprochera le plus de l'objectif original de la disposition annulée.

ARTICLE 17. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les CGV du Vendeur sont gouvernées par la loi française. En cas de contestation ou litige entre le Vendeur et L'Acheteur, et toute partie tierce liée à L'Acheteur, qui se prévaudrait de la relation entre le Vendeur et L'Acheteur, les Parties devront en premier lieu se rapprocher afin de rechercher une solution amiable à leur litige. En cas d'impossibilité de résoudre leur différend à l'amiable, les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Nancy seront seules compétentes.